



Département de Côte d'Or, Arrondissement de DIJON, Commune
de RUFFEY les ECHIREY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2014
(convocation du 22 mai 2014)**

Membres présents : Mmes DESAILLY. GUERIN. MUTIN. ROSE. SCHMITT. TROMAS.
MM. HERVIEU. JOLY. PHILIPPE. POILLOTTE. THOMAS. VIARD.
Pouvoirs : Mme GEORGET a donné pouvoir à M. POILLLOTTE
Mme GOULLIEUX-VOINCHET a donné pouvoir à M. PHILIPPE
M. PHILIPS a donné pouvoir à M. HERVIEU
Secrétaire de séance : Mme GUERIN

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

Mme le Maire ouvre la séance à 19h30.

Le compte rendu du conseil du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2014/33

Sonorisation de l'Église

Madame le Maire présente la situation : la sonorisation de l'église de Ruffey est déplorable et il avait été décidé, par la précédente municipalité, de retenir le devis de l'entreprise ALC pour effectuer les travaux. L'association paroissiale contribuait également aux frais d'installation, de sorte que le reste à charge pour la commune se levait à 1 666 euros HT (délibération 2013/45 du 12/11/2013). Or l'entreprise ALC n'a pu honorer sa commande (dépôt de bilan) et un autre prestataire a dû être recherché.

Mme le Maire présente les devis reçus et la proposition faite par la paroisse de St Julien pour contribuer à son financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- RETIENT le devis de l'entreprise IRELEM pour un montant de 10 086,36 euros HT, soit 12 103,63 euros TTC.
- ACCEPTE la proposition de l'association paroissiale pour participer à hauteur de 8 420,36 euros.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2014/34

Tarifs et règlement de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2015

Madame le Maire, Madame TROMAS et Mme GUERIN, adjointes, présentent le dossier. Elles exposent les recettes et les coûts induits par le fonctionnement de la salle des fêtes. Afin de parvenir à un meilleur équilibre financier, il convient de réévaluer les tarifs de location et préciser certains points du règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition d'augmentation selon les nouveaux tarifs présentés en annexe
- AUTORISE Madame le Maire signer tout document relatif à ce dossier

2014/35

Avis sur enquête publique SETEO

Monsieur PHILIPPE, adjoint, présente le dossier.

La commune de Ruffey doit donner son avis sur ce dossier, en tant que commune riveraine du lieu d'implantation prévu pour l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EMET un avis défavorable sur ce dossier d'installation classée pour l'entreprise SETEO sur la commune de St Apollinaire.

2014/36

Avis sur enquête publique GUINTOLI

Monsieur PHILIPPE, adjoint, présente le dossier.

La commune de Ruffey doit donner son avis sur ce dossier, en tant que commune riveraine du lieu d'implantation prévu pour l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EMET un avis défavorable sur ce dossier d'installation classée pour l'entreprise GUINTOLI sur la commune de DIJON.

2014/37

Décision Modificative n°1

Monsieur HERVIEU, adjoint, expose la nécessité d'approvisionner le chapitre 014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de prendre la décision modificative suivante :
 - Chapitre 011 . article 61521 . diminution de crédits en dépenses de fonctionnement de 964 euros.
 - Chapitre 014 . article 7398 . ouverture de crédits en dépenses de fonctionnement de 964 euros.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

2014/38

Remboursement de frais à deux élus

Madame TROMAS et Monsieur HERVIEU ont engagé des dépenses pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de faire procéder au remboursement à Mme TROMAS de la dépense de 10,56 euros (alimentation)
- DECIDE de faire procéder aux remboursements à M. HERVIEU des dépenses de 16,71 euros (timbres) et 9,52 euros (matériel divers)
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

2014/39

Détails des subventions de l'année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention,

- DECIDE la attribution des subventions de l'année 2014 comme suit :

Article 6574 - Subventions communales

Subvention annuelle	A.D.M.R. . Aide ménagère	150,00 euros
Subvention annuelle	Association les Amis de la BDP	91,00 euros
Subvention annuelle	FNACA	100,00 euros
Subvention annuelle	SPA Amis des bêtes	312,00 euros
Subvention exceptionnelle	Joggers Val de Norge	100,00 euros
Subvention exceptionnelle	Escatatreille	250,00 euros
Subvention exceptionnelle	Compagnie Divague	250,00 euros
Solde non affecté		5 747,00 euros
Total de l'article 6574		7 000,00 euros

Article 657361 È Subventions aux Caisses des Ecoles

Coopérative scolaire . école maternelle	1 000,00 euros
Coopérative école élémentaire	1 200,00 euros
Solde non affecté	300,00 euros
Total de l'article 657361	2 500,00 euros

2014/40

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Madame le Maire explique que, compte tenu de la charge de travail au secrétariat de mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi adjoint administratif 1^{ère} classe. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi adjoint administratif 1^{ère} classe créé initialement à temps non complet par délibération 2013/33 (du 9 septembre 2013) pour une durée de 31 heures par semaine, et de créer un emploi adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- DECIDE d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2014/41

Commission communale des impôts directs

Le Code Général des Impôts prévoit le renouvellement de la Commission lors de l'élection d'un nouveau Conseil Municipal. Cette Commission sera composée de 6 titulaires et 6 suppléants, nommés par le Directeur des Services Fiscaux, à partir d'une liste proposée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil par 13 voix pour et 2 abstentions

- PROPOSE une liste de contribuables, en nombre double de ceux qui seront nommés.

La liste est indiquée ci dessous.

T I T U L A I R	NOM et Prénom des membres proposés pour participer à la CCID (1)	
	Domiciliés dans la commune et inscrits aux rôles de :	
	Taxe d'habitation (TH)	REBILLY Marie-Odile
		CORNELOUP- MONGEOT Christine
		DIDIER Roland
	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	POENCIN Pierre
		BIGARNE Anne-Marie
		POCHERON Roland
		GUILLEMINOT Laurent
		CARION Jean

E S	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	BARBE Mireille
	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	PACOTTE Dominique
		OLIVIER Mathieu
Non domiciliés dans la commune et inscrits à l'un des rôles de TFPB, TFPNB ou CFE (2)		
BARDIN Bertrand		

NOM et Prénom des membres proposés pour participer à la CCID (1)		
Domiciliés dans la commune et inscrits aux rôles de :		
S U P	Taxe d'habitation (TH)	MEYROUX Philippe
		GAROT Daniel
		BELIN Jean-Louis
P P L	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	COURTY Jean-Pierre
		RAJADE Bernard
		PASSELERGUE Roland
E A	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	KRLIN épouse GAY Marie
		PARIS Nathalie
		VIARD Jean-Claude
N T S	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	PACOTTE Jean-François
		BERTOIA Thierry
Non domiciliés dans la commune et inscrits à l'un des rôles de TFPB, TFPNB ou CFE (2)		
MALCHIEN Pascal		

2014/42

Désignation du représentant de la commune au Comité National d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Alain JOLY comme délégué local des élus au sein du Comité National d'Action Sociale.
- AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2014/43

Comité consultatif communal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil,

notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter des personnes ayant des compétences pouvant profiter à l'ensemble de la collectivité dans les domaines les concernant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, 2 abstentions et un vote contre,

- DECIDE d'instituer un comité consultatif communal pour la durée du présent mandat,
- DECIDE que le Président de ce comité est Monsieur HERVIEU,
- DECIDE de fixer sa composition à sept membres, désignés par le conseil municipal, qui seront :
 - Monsieur Dominique PACOTTE (agriculture / entreprises / connaissance du village)
 - Monsieur Jean-François PACOTTE (patrimoine et immobilier)
 - Monsieur Jean-Louis RONOT (voirie / travaux/réseaux)
 - Monsieur David BODEREAU (monde associatif et fêtes)
 - Madame Sandrine CHAUCHOT (conception et aménagements de bâtiments)
 - Madame Christine CORNELOUP-MONGEOT (vie sociale et solidaire)
 - Monsieur Philippe MEYROUX (tourisme et %nologie)
- DECIDE de préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet communal les concernant,
- DECIDE que chacun des membres pourra être invité, selon le domaine de compétences, à participer aux réunions de l'une des commissions communales.

Informations diverses

Réunion avec les entreprises

Le 27 mai, Mme le Maire et les adjoints ont reçu les commerçants et entreprises de la commune en présence de Monsieur ROCHETTE, conseiller général du canton. A cette occasion, Monsieur ROCHETTE a répondu aux entreprises qui s'interrogent sur la ADSL sur la commune de Ruffey-lès-Echirey et en particulier sur la zone artisanale où la situation est critique. Monsieur ROCHETTE a confirmé que les travaux débiteront en septembre ou octobre, et qu'ils seront achevés fin 2014 ou début 2015.

Rythmes scolaires à partir de 2014 :

La commune de Ruffey les Echirey confirme son choix de faire sortir les enfants un peu plus tôt chaque soir (15h45), et non de réunir tout le temps libéré sur une seule et même demi-journée le vendredi après-midi. Ils pourront ensuite participer à des Temps d'Activité Périscolaires (TAP). Pour ces derniers, la Communauté de Communes Val de Norge va passer un appel d'offres global pour une prise en charge sur toutes les communes de la CdC qui le souhaitent (dont Ruffey).

Le mercredi, un bus passerait prendre les enfants qui déjeuneraient et iraient au centre aéré. Pour ce faire, les enfants de l'école élémentaire sortiraient 5 minutes plus tôt ce jour-là, soit à 11h45. Afin de compenser ces 5 minutes, les enfants de l'école élémentaire sortiraient 5 minutes plus tard le vendredi (à 15h50 au lieu de 15h45).

Marché nocturne

Le marché nocturne aura lieu le 28 juin au soir, au centre du village. Une trentaine d'exposants sont inscrits : artisanat local, métiers de bouche et du terroir. La restauration

sera assurée par les deux restaurants du village, ainsi que par l'ame de la terre (chambres et table d'hôtes)

La séance est levée à 22h30

Fait et délibéré à RUFFEY les ECHIREY,
le 28 mai 2014

Mme le Maire,
Nadine MUTIN